

International Gas Union

# Articles of Association

Union Internationale du Gaz

# Statuts

## **IGU VISION:**

IGU shall be the most influential, effective and independent non-profit organisation serving as the spokesperson for the gas industry worldwide.

## **IGU MISSION:**

- IGU will advocate for natural gas as an integral part of a sustainable global energy system
- IGU will promote the political, technical and economic progress of the global gas industry, directly and through its members and in collaboration with other multilateral organisations
- IGU will work to improve the competitiveness of gas in the world energy markets by promoting the development and application of new technologies and best practices, while emphasising sound environmental performance, safety and efficiency across the entire value chain
- IGU will support and facilitate the global transfer of technology and know-how
- IGU will maximise the value of its services to members and other stakeholders

## **LA VISION de l'UIG:**

L'UIG doit être l'organisation à but non lucratif la plus influente, efficace et indépendante, agissant en tant que porte-parole de l'industrie mondiale du gaz.

## **LA MISSION de l'UIG:**

- L'UIG promeut et défend le gaz naturel en tant que partie intégrante du système énergétique mondial durable;
- L'UIG assure une promotion active du progrès politique, technique et économique de l'industrie du gaz dans le monde, directement et par l'intermédiaire de ses Membres;
- L'UIG travaille à l'amélioration de la compétitivité du gaz sur les marchés énergétiques mondiaux, en favorisant le développement et l'application de nouvelles technologies et de bonnes pratiques, tout en mettant l'accent sur la bonne performance écologique, la sécurité et la fiabilité ;
- L'UIG appuie et facilite le transfert international de technologies et de savoir-faire;
- Dans l'accomplissement de sa mission, l'UIG maximise la valeur de ses services aux Membres et autres intervenants.



## Articles of Association for the International Gas Union

Approved by the IGU Council  
in Kuala Lumpur  
on 4 June 2012

## Statuts de Union Internationale du Gaz

Approuvés par le Conseil de l'UIG, à  
Kuala Lumpur, Malaisie, le 4 juin 2012

## Article 1

### Name, Law and Registered Office

1. The International Gas Union, hereinafter called IGU, is an association governed by the present Articles of Association and, with respect to what is not herein specified, by the provisions of Articles 60 and the following of the Swiss Civil Code.
2. IGU is an international non-profit organisation.
3. IGU is registered in Vevey, Switzerland.

### Dénomination, Législation et Siège Social

1. L'Union Internationale du Gaz, dénommée plus bas « UIG », est une association régie par les présents Statuts et par les dispositions de l'article 60 et suivants du Code Civil suisse. Elle porte en anglais le nom d'«International Gas Union» (IGU).
2. L'UIG est une organisation internationale à but non lucratif.
3. Le siège social de l'UIG est établi à Vevey (Suisse).

## Article 2

### Purpose

1. IGU is a worldwide organisation whose purpose is to promote the technical and economic progress of the gas industry.
2. IGU establishes a working organisation which studies and promotes developments in all gas

### Objet

1. L'UIG est une organisation mondiale qui a pour but de promouvoir le progrès politique, technique et économique de l'industrie du gaz.
2. L'UIG établit une structure de travail qui étudie et encourage les évolutions dans tous les

industry fields. It organises periodic international conferences, co-operates with other international organisations concerned with energy, supports the exchange of information and cultivates co-operative relations amongst its members.

domaines de l'industrie du gaz. Elle organise des congrès internationaux périodiques, coopère avec d'autres organisations internationales du domaine des énergies, encourage l'échange d'informations et la coopération entre ses Membres.

## Article 3

### World Gas Conference

1. In accordance with Article 2, IGU shall convene, every three years, a World Gas Conference (WGC). The organisation of the WGC shall be undertaken by the Charter member to which the President of the IGU belongs, based on a contract entered into with IGU setting out the rights and obligations of the parties, including a royalty to be paid by the Charter member to IGU.

As an exemption, an application to take over the Presidency and host the World Gas Conference may be presented by two Charter members jointly, whereby one Charter member will take responsibility for the Presidency and the other

### Congrès Mondial du Gaz

1. L'UIG organise tous les trois ans un Congrès Mondial du Gaz (CMG), conformément à l'article 2 des présents Statuts. Le Membre Statutaire dont le Président de l'UIG est issu, a la charge d'organiser le Congrès sur la base d'un contrat avec l'UIG établissant les droits et les obligations des parties, incluant une possible redevance à payer par le Membre Statutaire à l'UIG.

À titre d'exception, les demandes d'accès à la Présidence et d'accueil du CMG peuvent être soumises conjointement par deux Membres Statutaires, dont un accèdera à la Présidence et l'autre accueillera le CMG.

will take responsibility for hosting the World Gas Conference.

2. The President shall establish a National Organising Committee (NOC) for the WGC during his/her triennium according to the structure of the membership involved.
3. The WGC is prepared by the President and the Secretary General, who are assisted by the Coordination Committee and the NOC. The WGC framework must be approved by the Council approximately 18 months prior to the opening date.
4. Substantive proposals by members regarding the conference programme must be made to the President by the same time limit.

2. Le Président met en place un Comité National d'Organisation (CNO) du CMG pendant la durée de son mandat de trois ans («triennat»).
3. Le CMG est préparé par le Président, assisté par le Comité de Coordination (CC), du CNO et du Secrétaire Général. Son organisation générale doit être approuvée par le Conseil 18 mois environ avant la date d'ouverture du Congrès.
4. Toute proposition de fond de la part des Membres concernant le programme du Congrès, doit être présentée au Président dans le même délai.

## Article 4

### Membership

1. The gas industry of a country is represented by one Charter member. This should be someone that is considered to be the most representative gas entity (normally an association, but it can also be a company, the gas department of an energy company and the like) of the country in question.

Charter members have voting rights in all bodies of IGU.

2. Any other gas entity can become an Associate member of IGU, if it is capable of and willing to contribute to the development of the gas industry by active participation in IGU. Furthermore, this entity or its members must own physical and/or commercial assets related to the exploration & production, storage, transmission, distribution or trading/marketing of natural gas. The assets must appear in official and audited accounts.

However, a gas entity can only become an Associate member if there are less than nine Associate members from the country in which it is registered.

### Membres

1. L'industrie du gaz d'un pays est représentée par un Membre Statutaire considéré comme l'entité la plus représentative (normalement une association, mais également une société ou le Département Gaz des compagnies distributrices d'énergie ou une autre entité représentative de l'industrie gazière) de ce pays.

Les Membres Statutaires ont le droit de vote dans tous les organes de l'UIG.

2. Toute autre entité gazière peut devenir Membre Associé de l'UIG si elle est en mesure de contribuer au développement de l'industrie du gaz par sa participation active à l'UIG et si elle en manifeste la volonté.

En outre, cette entité ou ses membres doivent posséder des actifs corporels et/ou commerciaux liés à l'exploration, production, stockage, transport, distribution, commerce ou au négoce/marketing du gaz naturel. Ces actifs doivent apparaître dans les comptes officiels validés et approuvés.

The Executive Committee will evaluate whether the above conditions are met, in which case the application will be submitted to the Council for final decision.

3. Associate members are entitled to
  - participate in Council meetings with speaking, but no voting rights and
  - nominate among the Associate members a maximum of five representatives from different countries to the Executive Committee. These representatives have speaking and voting rights. However, if the number of Associate members of the IGU is between 6 and 20, they can only nominate three representatives which must come from different countries, and if the number is between one and five, only one representative can be nominated.
4. An associate member, if it fulfils the conditions of Article 4.1, is eligible to become a Charter member, provided it is the only member from its country.
5. All members have the right to nominate representatives to IGU Committees, and are

Cependant, une entité gazière d'un pays donné ne peut demander à devenir Membre Associé que s'il n'y a pas déjà neuf Membres Associés au titre dudit pays.

Le Comité Exécutif juge si les conditions ci-dessus sont remplies. Si tel est le cas, la demande d'adhésion est soumise à l'approbation formelle du Conseil.

3. Les Membres Associés ont le droit:
  - d'assister aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote;
  - de nommer parmi l'ensemble des Membres Associés au maximum cinq représentants au Comité Exécutif, originaires de pays différents. Ces représentants ont le droit de vote. Cependant, si le nombre de Membres Associés de l'UIG est compris entre 6 et 20, ils ne pourront nommer que trois représentants originaires de pays différents. Si le nombre est compris entre 1 et 5, un seul représentant peut être nommé.
4. Si un Membre Associé remplit les conditions définies à l'alinéa 1 ci-dessus, celui-ci pourra devenir un Membre Statutaire, à condition qu'il



encouraged to nominate persons who are willing and able to participate directly and actively in the work.

6. Each Charter or Associate member may resign from IGU at the end of a calendar year, having given six months prior notice. Resigning members have no claim on IGU assets.
7. The Council is empowered to revoke the IGU membership of a member, which either is no longer qualified in accordance with Article 4.1 or 4.2 or has failed to pay the membership fee for two years.

soit l'unique Membre Statutaire issu de son pays.

5. Tous les Membres ont le droit de désigner des représentants aux Comités de l'UIG, et sont encouragés à désigner des personnes qui souhaitent et qui sont capables de participer directement et activement au travail.
6. Chaque Membre Associé ou Statutaire peut résilier son adhésion à l'UIG au terme de l'année civile, moyennant un préavis de six mois. Les Membres démissionnaires n'ont aucun droit sur les actifs de l'UIG.
7. Le Conseil est habilité à exclure de l'UIG tout Membre dont la situation n'est plus conforme aux dispositions des points 1 et 2 du présent article, ou ayant omis de verser sa cotisation pendant deux ans.

## Article 5

### Organisation

1. The Work of the IGU is undertaken by:
  - a. The Council,
  - b. The President,
  - c. The Management Team (MT),
  - d. The Executive Committee (EXC),
  - e. The Coordination Committee (CC),
  - f. The IGU committees (WOC/PGC),
  - g. The Secretary General,
  - h. Task Forces and
  - i. Regional Coordinators.
2. The President, the Vice President, the Immediate Past President, the Chair of the Coordination Committee, the Vice Chair of the Coordination Committee and the Secretary General form the Management Team and are Officers of the Union.
3. All the above functions and activities are non-paid positions.

### Organisation Interne

1. Le fonctionnement de l'UIG est assuré par:
  - a. Le Conseil,
  - b. Le Président,
  - c. L'Equipe de Direction (ED),
  - d. Le Comité Exécutif (CEX),
  - e. Le Comité de Coordination (CC),
  - f. Les Comités de travail (COT) et les Comités de programme (COP),
  - g. Le Secrétaire Général,
  - h. Les Groupes de Travail et
  - i. Les Coordinateurs Régionaux.
2. Le Président et le Vice-Président en exercice, le Président sortant, le Président du CC, le Vice-Président du CC et le Secrétaire Général composent l'Equipe de Direction et sont les Responsables de l'UIG.
3. Les fonctions et activités citées ci-dessus ne sont pas rémunérées.

## Article 6

### Languages

1. The official languages of IGU are English and French. However, English is the working language for the Union's activities, proceedings and publications with the following exception:
  - Headline conclusions from meetings in the Executive Committee and the Council shall be issued in both official languages.
2. The language of the country in which the World Gas Conference takes place may also be used for conference purposes, but must always be translated into the working language of the IGU.
3. In case of any litigation, the English version of the present Articles of Association shall be binding.

### Langues

1. Les langues officielles de l'UIG sont l'anglais et le français. Cependant, l'anglais est la langue de travail pour les activités, comptes rendus et publications de l'Union, avec l'exception suivante:
  - Conclusions des réunions du Comité Exécutif et du Conseil seront publiées dans les deux langues officielles.
2. La langue du pays organisateur du Congrès Mondial du Gaz peut également être utilisée lors du Congrès, à condition d'être traduite vers la langue de travail de l'UIG.
3. En cas de litige, la version anglaise des présents Statuts fait foi.

## Article 7

### Council

1. The Council is the main ruling body of the IGU. It determines the Vision and Mission of the IGU, encourages, promotes and controls the activities and ensures that the necessary means are available.
2. Each member is represented in the Council by one delegate.
3. Each Charter member, as defined in Article 4, represented at a Council meeting is allowed one vote. Ordinary decisions are made by the vote of the Charter members present.

Voting in the Council shall be either by a show of hands or by secret ballot, according to the decision of the President. A secret ballot is required if demanded by six or more Charter members. In the event of a tie, the President may exercise a casting vote. Voting by proxy to another Charter member is not permissible.

4. The Honorary Officers, as defined in Article 15, an additional representative of each Charter

### Conseil

1. Le Conseil est le principal organe de décision de l'UIG. Il définit les orientations de l'UIG, encourage, promeut et contrôle les activités de l'Union et s'assure que les moyens nécessaires sont disponibles.
2. Chaque Membre est représenté au Conseil par un délégué.
3. Chaque Membre Statutaire (tel que défini à l'article 4) représenté à la réunion du Conseil, y dispose d'une voix. Les décisions ordinaires sont prises par le vote des Membres présents.

Les votes se font au Conseil soit à main levée, soit au scrutin secret, suivant la décision du Président. Le vote au scrutin secret est obligatoire si au moins six Membres Statutaires en expriment la demande. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Le vote par procuration donnée à un autre Membre Statutaire n'est pas admis.

4. Les Membres Honoraires, tels que défini à l'article 15, un représentant supplémentaire de

member, one representative from each Associate member and the members of the Coordination Committee are entitled to attend all Council meetings. In addition, the President may invite guests to the Council meetings for particular purposes. All these persons may attend the Council meetings without voting rights.

5. Upon proposal/recommendation from the Executive Committee, the Council shall elect from among the Charter members, according to Article 8, a President and one Vice President for each triennium.

The Council shall elect from among the Charter members, according to Article 13, the Secretary General and the Deputy Secretary General. The Council shall appoint the person or persons who, under their individual or collective signatures, may undertake any necessary legal or financial functions on behalf of IGU, and shall define the powers which it accords to them.

6. Upon proposal/recommendation from the Executive Committee the Council rules on questions concerning membership.

chaque Membre Statutaire, un représentant de chaque Membre Associé et les Membres du Comité de Coordination ont le droit d'assister à toutes les réunions du Conseil. En outre, le Président peut, pour des raisons particulières, convier des invités aux réunions du Conseil. Toutes ces personnes peuvent assister aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.

5. Sur proposition/recommandation du Comité Exécutif, le Conseil élit parmi les Membres Statutaires un Président et un Vice-Président pour chaque triennat, conformément à l'article 8.

Le Conseil élit parmi les Membres Statutaires le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint, conformément à l'article 13. Le Conseil nomme la ou les personnes qui, à titre individuel ou conjoint, peut/peuvent exercer des fonctions juridiques ou financières pour le compte de l'IGU, et définit ses/leurs pouvoirs.

6. Sur proposition/recommandation du Comité Exécutif, le Conseil décide des questions relatives à l'adhésion de nouveaux membres.

7. Upon proposal/recommendation from the Executive Committee the Council shall entrust the Chair position of each IGU committee by rotation to the interested Charter members, for a non-renewable period of three years (from one World Gas Conference to the next). As a rule, this appointment should be made approximately nine months in advance of the respective triennium.

The Council shall in the same way entrust the Vice Chair position of each committee for the same triennium by rotation to the interested Charter members for a period of three years.

The Chair position and Vice Chair position for a specific committee cannot be entrusted to the same Charter member in the same triennium.

8. The Council meets at least once a year, upon being convened by the President or upon request of at least ten Charter members. The convening notice shall be accompanied by a detailed agenda and shall be dispatched at least four weeks before the meeting.

7. Sur proposition/ recommandation du Comité Exécutif, le Conseil confie la Présidence de chaque Comité de Travail ou de Programme par rotation aux Membres Statutaires intéressés, pour une durée non renouvelable de trois ans (allant d'un Congrès Mondial du Gaz à l'autre). En règle générale, cette nomination a lieu environ neuf mois avant le début du triennat concerné.

De même, le Conseil confie la Vice-Présidence de chaque Comité de Travail ou de Programme par rotation aux Membres Statutaires intéressés, également pour une période de trois ans.

La Présidence et la Vice-Présidence d'un Comité ne peuvent être confiées au même Membre Statutaire pendant le même triennat.

8. Le Conseil se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président ou à la demande d'au moins dix Membres Statutaires. Les convocations comportent un ordre du jour détaillé et sont envoyées au moins quatre semaines avant la séance.

If urgent decisions are deemed necessary concerning issues about membership and other matters important to IGU, the President may convene an electronic session of the Council to debate and decide on such matters.

The convening notice and the agenda shall be dispatched one week before the meeting takes place. Council members then have two weeks to deal with the issues on the agenda. The President will close the meeting by announcing the decisions taken by the Council.

9. The Council approves the IGU accounts and budget each year.

Lorsqu'il est urgent de prendre des décisions concernant l'adhésion de nouveaux membres et d'autres questions importantes pour l'UIG, le Président peut organiser une session électronique du Conseil, permettant de débattre de ces questions et de prendre les décisions nécessaires. La convocation mentionnant l'ordre du jour est envoyée une semaine avant l'ouverture de la réunion électronique. Les membres du Conseil disposent alors d'un délai de deux semaines afin de traiter les points à l'ordre du jour. Le Président clôture la session en communiquant les décisions prises par le Conseil.

9. Le Conseil approuve chaque année les comptes et le budget de L'UIG.

## Article 8

### President and Management Team

1. The Council shall, in accordance with Article 7.5 elect the President of IGU for a term of office of three years which shall end upon the closing of the World Gas Conference of the respective triennium. As Immediate Past President, he/she will remain an officer of IGU for the following triennium.
2. The President shall preside at the meetings of the Council and the Executive Committee. The President shall supervise the activities of IGU and represent IGU when required.
3. The President shall preside over the Management Team meetings.

The Management Team convenes in order to:

- prepare for the meetings in the Executive Committee and the Council,
- propose strategic guidelines;
- propose the Triennial Work Programme (TWP);
- decide on proposals from the Advisory Committee for Sustainability, established in accordance with Article 11.9;

### Présidence et Equipe de Direction

1. Dans les conditions précisées à l'article 7.5, le Conseil élit le Président de l'UIG pour un mandat de trois ans qui prendra fin à l'issue du Congrès Mondial du Gaz du triennat concerné. En tant que Président sortant, il/ elle fait partie de l'Equipe de Direction durant les trois années suivantes.
2. Le Président préside les réunions du Conseil et du Comité Exécutif. Le Président supervise les activités de l'UIG et représente l'UIG si nécessaire.
3. Le Président préside les réunions de l'Equipe de Direction.

L'Equipe de Direction se réunit afin:

- de préparer les réunions du Comité Exécutif et du Conseil;
- de proposer les lignes directrices stratégiques;
- de proposer le Programme de Travail Triennal (PTT);
- de statuer sur les propositions du Comité Consultatif sur le Développement Durable, établi conformément de l'article 11.9;
- de créer des Groupes de Projet en charge des sujets particuliers non prévus par le PTT;



- establish Project Groups for special topics not foreseen in the Triennial Work Programme; and
- guide the President in matters of principle.

The President reports to the Executive Committee on the general activities of the Management Team.

The Management Team meets at least twice a year.

The composition of the Management Team is stipulated in Article 5.2.

4. The Council shall upon proposal of a Charter member elect a Vice President for each triennium. The Vice President must belong to a different Charter member from the President. The Vice President will act as deputy for the President when necessary and is eligible to become IGU President for the next triennium.
5. The terms of office of the President and the Vice President are not renewable. In case of the resignation or death of the President or the Vice President, the person elected in his/her stead must belong to the same Charter member and serve to the end of the current triennium.

- de guider le Président sur des questions de principe.

Le Président rend compte au Comité Exécutif des activités de l'Equipe de Direction.

L'Equipe de Direction se réunit au moins deux fois par an.

La composition de l'Equipe de Direction est précisée à l'article 5.2.

4. Sur proposition d'un Membre Statutaire, le Conseil élit, pour chaque triennat, un Vice-Président issu d'un Membre Statutaire différent de celui dont est issu le Président. Le Vice-Président remplace le Président chaque fois que c'est nécessaire et peut être élu Président de l'UIG pour la période triennale suivante.
5. Les mandats du Président et du Vice-Président ne sont pas renouvelables. En cas de démission ou de décès du Président ou du Vice-Président, la personne élue à sa place doit être issue du même Membre Statutaire et accomplir son mandat durant le triennat en cours.

## Article 9

### Executive Committee (EXC)

1. Every three years the Council shall appoint from among members an Executive Committee consisting of:
  - the President in office,
  - the Vice President in office,
  - the Immediate Past President,
  - the Chair and the Vice Chair of the Coordination Committee,
  - a representative from each Charter member that is responsible for an IGU committee,
  - up to five representatives, nominated by the group of Associate members, in accordance with the procedure mentioned in Article 4.3 above.
  - six representatives, nominated from different Charter members not already represented as described above in the Executive Committee, and where the Charter members have informed the President that their candidates are able and willing to accept such a responsibility.
  - If Article 12.4 applies, the representatives acting as Regional Coordinators in accordance with Article 12.

The Secretary General is secretary of the meetings.

### Comité Exécutif

1. Le Conseil met en place tous les trois ans un Comité Exécutif (CEX), constitué de la façon suivante:
  - le Président en exercice;
  - le Vice-Président en exercice;
  - le Président sortant;
  - le Président et le Vice-Président du Comité de Coordination;
  - un représentant de chaque Membre Statutaire responsable d'un Comité de l'UIG;
  - cinq représentants au plus, élus parmi les Membres Associés, conformément à la procédure prévue à l'article 4, points 2 et 3;
  - six représentants nommés par différents Membres Statutaires pas encore représentés au Comité Exécutif selon les dispositions ci-dessus, et ayant informé le Président de l'UIG que leurs candidats sont capables et prêts à accepter une telle responsabilité;
  - les Coordinateurs Régionaux nommés dans les conditions prévues à l'article 12 ci-après.

Le Secrétaire Général fait fonction de secrétaire des réunions. Le Président et le Vice-Président du

The Chair and the Vice Chair of the Coordination Committee may participate in the meetings without voting rights.

2. In the case of the resignation or death of a member of the Executive Committee, the person elected in his/her stead must belong to the same member. His/her term of office shall end on the date when his/her predecessor's term of office would have ended.
3. Meetings of the Executive Committee shall be called by the President at least twice a year. Meetings may be called upon request of at least one third of the members.
4. The Executive Committee governs the IGU in accordance with the aims and means determined by the Council and represents the interests of the IGU in all matters.
5. The Executive Committee shall appoint individuals as Chairs and Vice Chairs for the IGU committees in accordance with the provisions in Article 11.2 below.

Comité de Coordination ont le droit d'assister aux réunions, sans droit de vote.

2. En cas de démission ou de décès d'un membre du Comité Exécutif, la personne élue à sa place doit être issue du même Membre Statutaire. Son mandat se termine à la date où aurait pris fin le mandat de son prédécesseur.
3. Le Comité Exécutif se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président ou à la demande d'au moins un tiers des Membres.
4. Le Comité Exécutif gère l'UIG conformément aux orientations et moyens fixés par le Conseil. Il représente les intérêts de l'UIG sur tous les plans.
5. Le Comité Exécutif nomme les Présidents et Vice-Présidents des Comités de l'UIG, conformément aux dispositions de l'article 11.2 ci-dessous.

Sur proposition de l'Equipe de Direction ou du Comité de Coordination, le Comité Exécutif peut créer des Groupes de Projet chargés d'accomplir des tâches spécifiques pour une durée limitée.

The Executive Committee may appoint Project Groups upon proposal of the Management Team or the Coordination Committee. Such Project Groups are established to solve specific tasks and always with a limited duration.

6. The Executive Committee shall approve the strategic guidelines and the Triennial Work Programme, including the individual IGU committees and their field of work. All such decisions are communicated to the Council.
7. The Executive Committee shall submit to the Council:
  - the annual statement of accounts;
  - the budget and the proposed membership fees;
  - proposals for date and venue of the World Gas Conference;
  - proposals for amendments of the Articles of Association;
  - proposals for changes in the IGU Vision, Mission and Objectives;
  - proposals of candidates for election as President, Vice President, Secretary General and Deputy Secretary General;

6. Le Comité Exécutif approuve les lignes directrices stratégiques et le Programme de Travail Triennal, y compris les Comités de Travail et les Comités de Programme et leur champ d'activités. Toute décision à cet égard est communiquée au Conseil.

7. Le Comité Exécutif doit soumettre à l'approbation formelle du Conseil:
  - les comptes annuels;
  - le budget et le montant des cotisations proposés;
  - les propositions concernant la date et le lieu du Congrès Mondial du Gaz;
  - les propositions d'amendements des Statuts;
  - les propositions d'orientations de l'UIG;
  - les candidatures au poste de Président, Vice-Président, Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint;
  - les candidatures des Membres Statutaires aux fonctions de Président ou de Vice-Président des Comités

et rend compte de ses activités générales au Conseil.

- proposals of the Charter members to be entrusted with Chair or Vice Chair positions of the IGU committees.

The Executive Committee reports on its general activities to the Council.

8. Decisions in the Executive Committee are taken in an open vote by a simple majority of the members present. In case of a tie, the President has a casting vote.

Votes by secret ballot may be used at the President's discretion or upon the request of at least six members. In exceptional circumstances, members of the Executive Committee may nominate substitutes belonging to the same member to participate in the Executive Committee meetings with voting right. Otherwise, voting by proxy is not permissible.

8. Les décisions du Comité Exécutif sont prises à la majorité simple des membres présents par vote à main levée. Dans le cas d'un partage des voix, celle du Président est prépondérante. Le vote au scrutin secret a lieu sur décision du Président ou à la demande d'au moins six membres. Dans des circonstances exceptionnelles, les membres du Comité Exécutif peuvent nommer des suppléants issus du même Membre pour participer aux réunions du Comité Exécutif avec le droit de vote. Par ailleurs, le vote par procuration n'est pas admis.

## Article 10

### Coordination Committee (CC)

The Council shall confirm for every triennium a Coordination Committee (CC) consisting of:

- the Chair of the Coordination Committee nominated by the President for the respective triennium,
- the Vice Chair of the Coordination Committee nominated by the Vice President for the respective triennium,
- the Secretary of the Coordination Committee-nominated by the CC Chair for the respective triennium,
- the Chairs of the IGU committees

The Secretary General attends the meetings. IGU officers not mentioned above may participate in the meetings.

The Coordination Committee shall:

- Prepare the programme for the next World Gas Conference;
- Prepare the Triennial Work Programme (TWP);
- Maintain overall responsibility for the IGU committees;

### Comité de Coordination (CC)

Pour chaque période triennale, le Conseil confirme la nomination d'un Comité de Coordination (CC), composé:

- du Président du CC nommé par le Président pour le triennat concerné;
- du Vice-Président du CC nommé par le Vice-Président pour le triennat concerné;
- du Secrétaire du CC nommé par le Président du CC pour le triennat concerné;
- des Présidents des Comités de Travail et des Comités de Programme.

Le Secrétaire Général assiste aux réunions du CC. Les responsables de l'UIG non mentionnés ci-dessus, peuvent également participer aux réunions.

Le Comité de Coordination est chargé:

- de préparer le programme du prochain Congrès Mondial du Gaz;
- de préparer le PTT;
- d'assurer la responsabilité générale des Comités;
- de suivre les développements de l'industrie du gaz par le biais des Comités;

- Monitor the development in the gas industry through the committees,
- Co-ordinate activities between committees; and
- Advise and assist the Management Team, the Executive Committee and the Council, where appropriate.

The Coordination Committee meets when convened by its Chair.

Decisions of the Coordination Committee shall be taken by a simple majority of the members present. In case of a tie, the Chair has a casting vote.

- de coordonner les activités entre les Comités ;
- de conseiller et de soutenir, si nécessaire, l'Equipe de Direction, le Comité Exécutif et le Conseil.

Le Comité de Coordination se réunit sur convocation de son Président.

Les décisions du Comité de Coordination sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle de son Président est prépondérante

## Article 11

### IGU Committees and Task Forces

1. The Executive Committee shall appoint the IGU committees and define their fields of work in such a way that, taken together, they cover all the current IGU work.
2. The Charter members entrusted with Chair positions and Vice Chair positions in accordance with Article 7.7 shall ensure that their nominated candidates have the necessary qualifications comprising of:
  - Management and professional skills;
  - Sufficient skills in the working language of IGU; and
  - International experience.
3. The secretariat of each committee is entrusted to the Charter member with the chair position of the committee in question.
4. The Vice Chairs, elected by the Executive Committee according to Article 9.5, are eligible to become Chairs at the start of the next triennium, subject to decision by the Executive Committee in accordance with Articles 9.5 and 11.2.

### Comités de Travail et de Programme, Groupes de Travail et Délégués

1. Le Comité Exécutif fixe la liste des membres des Comités de Travail et précise leur champ d'activité de manière à ce qu'ils couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de l'UIG.
2. Les Membres Statutaires qui se sont vu confier la Présidence ou la Vice-Présidence des Comités de Travail conformément à l'article 7.7, s'assurent que les candidats qu'ils nomment possèdent les qualifications requises, à savoir:
  - compétences professionnelles et de gestion;
  - maîtrise de la langue de travail de l'UIG;
  - expérience internationale.
3. Le Secrétariat de chaque Comité de Travail ou de Programme est confié au même Membre Statutaire que la présidence du Comité en question.
4. Les Vice-Présidents nommés par le Comité Exécutif conformément à l'article 9.5, peuvent être nommés Présidents au début du nouveau triennat, en application d'une décision du Comité Exécutif prise conformément à l'article 9.5 et à l'article 11.2.



5. With reference to Articles 11.2, 11.3 and 11.4, the respective Charter members must ensure adequate support and funding to the Committee Chair and its secretariat to fulfil their commitment for the duration of the appointments.
6. For a given triennium the work of the committees and the Task Forces is described in the Triennial Work Programme (TWP), prepared by the Coordination Committee, endorsed by the Management Team and approved by the Executive Committee.

The Triennial Work Programme consists of three sections:

- the description of the organisation of committees and Task Forces;
  - the rules and procedures for the same; and
  - the work programme for each of the committees and Task Forces.
7. IGU committees may ask the Chair of the Coordination Committee for approval to organise symposia, seminars and workshops on topics of special interest.

5. Tel que stipulé dans les articles 11.2, 11.3 et 11.4, les Membres Statutaires doivent assurer un soutien et un financement adéquats au Président du Comité, et s'assurer que leur secrétariat satisfait aux exigences pendant la durée des nominations.
6. Pour chaque période triennale, les activités des Comités et des Groupes de Travail sont définies dans le PTT élaboré par le Comité de Coordination, avalisé par l'Equipe de Direction et approuvé par le Comité Exécutif.

Le PTT se compose de trois volets :

- la description de l'organisation des Comités de Travail, des Comités de Programme et des Groupes de Travail;
  - les règles et les procédures s'appliquant aux Comités de Travail, aux Comités de Programme, aux Groupes de Travail et aux groupes d'études;
  - le programme de travail pour chaque Comité et Groupe de Travail.
7. Les Comités de Travail et les Comités de Programme peuvent organiser des symposiums,

8. Requests by members for the study of specific problems will be directed to the President. After consulting the Coordination Committee, the Management Team may charge a committee or if necessary set up a specific Project Group to undertake such studies.
9. At the beginning of a triennium, an Advisory Committee for Sustainability is established.

The Advisory Committee for Sustainability considers actions to be taken by the Union towards the public, international organisations and other stakeholders, promoting natural gas as part of a sustainable development.

The Advisory Committee for Sustainability consists of the Secretary General (Chair), the Chair of the Coordination Committee, the Chair of the IGU committee responsible for climate change issues and between two and four additional members to be appointed by the Management Team. At least two of them shall be members of the Executive Committee.

séminaires et ateliers sur des sujets d'intérêt particulier, sous réserve de l'approbation du Président du Comité de Coordination.

8. Les demandes concernant l'étude de sujets spécifiques sont adressées au Président. Après consultation du Comité de Coordination, le Comité Exécutif peut confier lesdites études à un Comité de Travail, à un Comité de Programme ou, si besoin est, à un Groupe de Travail spécialement créé à cet effet.
9. Au début d'un triennat, un Comité Consultatif sur le Développement Durable est créé.

Le Comité Consultatif sur le Développement Durable étudie les actions à mener par l'Union à l'intention du public, des organisations internationales et des autres parties prenantes, pour promouvoir le gaz naturel en tant qu'élément du développement durable.

Le Comité Consultatif sur le Développement Durable est composé du Secrétaire Général (Président), du Président du Comité de Coordination, du Président du Comité de l'UIG en charge

The Advisory Committee for Sustainability reports to the President

du changement climatique et de deux à quatre membres supplémentaires qui sont nommés par l'Equipe de Direction et parmi lesquels deux au moins sont des membres du Comité Exécutif. Le Comité Consultatif sur le Développement Durable rend compte au Président.

## Article 12

### Regional Coordinators

1. At the beginning of a triennium, the Executive Committee appoints upon proposal from the Management Team four to eight Regional Coordinators among the members of the Executive Committee for the duration of the triennium.
2. The Regional Coordinators will:
  - monitor developments in their respective regions;
  - advise the President and the Secretariat on presentations in the regions;

### Coordinateurs Régionaux

1. Au début d'un triennat, le Comité Exécutif nomme sur proposition de l'Equipe de Direction quatre à huit Coordinateurs Régionaux parmi les membres du Comité Exécutif, pour la durée du triennat.
2. Les Coordinateurs Régionaux:
  - suivent les développements dans leurs régions respectives;
  - conseillent le Président et le Secrétariat lors des présentations dans les régions;

- represent and promote the Union and the gas industry in their respective regions;
- contribute to the development of the TWP; and
- advice on the content of public statements from the Union.

A more detailed description of the tasks of the Regional Coordinators may be proposed by the Management Team and approved by the Executive Committee

3. The Regional Coordinators report to the Executive Committee.
4. Should candidates for Regional Coordinators not be available among the members of the Executive Committee, the Secretariat will assist in finding suitable candidates among the general membership. Regional Coordinators appointed in this way will attend the meetings of the Executive Committee with voting rights.

- representent et font la promotion de l'Union dans leurs régions respectives;
- contribuent au développement du PTT et
- conseillent le contenu des communications externes de Union

Une description plus détaillée des tâches des Coordinateurs Régionaux peut être proposée par l'Equipe de Direction et approuvée par le Comité Exécutif.

3. Les Coordinateurs Régionaux rendent compte au Comité Exécutif.
4. Si des candiats aux postes des Coordinateurs Régionaux ne peuvent pas être trouvés parmi les membres du CEX, le Secrétariat aide à trouver des candidatures appropriées parmi les autres Membres. Les Coordinateurs Régionaux ainsi nommés sont membres du CEX.

## Article 13

### Secretary General and Headquarters

### Secrétariat Général, Siège

1. Upon the motion of the Executive Committee, the Council shall elect a Secretary General from a Charter member and shall entrust to that body the Secretariat of the Union.

The appointment shall be made for a minimum period of six years, but may be extended, at the discretion of the Council, for an additional period not exceeding three years. The appointment may be terminated at any time by either party giving six months' notice to the other.

2. When the Secretary General's term of office is nearly at an end, the Council may upon a motion from the Executive Committee elect a Deputy Secretary General from a Charter member other than that of the Secretary General.
3. The Secretary General and the Deputy Secretary General shall be known to the Council. They must be suitably qualified persons who have had experience in the handling of IGU and its committees, and who are fluent in the working language of IGU and preferably have sufficient knowledge of the other official language.

1. Sur proposition du Comité Exécutif, le Conseil nomme un Secrétaire Général issu d'un Membre Statutaire, et lui confie le Secrétariat de l'UIG.

Le Secrétaire Général a un mandat de six ans qui, à la discrétion du Conseil, peut être prolongé pour une période supplémentaire de trois ans au maximum. Le mandat peut prendre fin avant terme à l'initiative de l'une ou l'autre partie, moyennant un préavis de six mois.

2. À l'approche de l'échéance du mandat du Secrétaire Général et sur proposition du Comité Exécutif, le Conseil peut nommer un Secrétaire Général Adjoint issu d'un autre Membre Statutaire que celui dont est issu le Secrétaire Général.
3. Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint doivent être connus du Conseil. Il s'agit de personnes qualifiées ayant acquis une large expérience au niveau de l'UIG et des Comités. En outre, ils doivent parfaitement maîtriser la langue de travail de l'UIG (l'anglais) et avoir suffisamment de connaissances dans l'autre langue officielle (le français).

4. The Secretary General shall attend all meetings of the Council, the Executive Committee and the Coordination Committee and shall ensure that the business of the IGU is conducted in accordance with the Articles of Association and the directions of the President, Council and Executive Committee. He/she may attend other meetings of IGU bodies.
5. In the event of the resignation or death of the Secretary General or the Deputy Secretary General, the Charter member entrusted with the Secretariat has the right to nominate a candidate for election by the Council in his/her stead to serve until the term of office expires.
6. The IGU headquarters shall be at the office of the Secretary General. It need not be identical with the legal registered office of IGU according to Article 1.

4. Le Secrétaire Général assiste, avec voix consultative, à toutes les réunions du Conseil, du Comité Exécutif et du Comité de Coordination ; il veille à ce que les affaires de l'UIG soient traitées conformément aux Statuts et aux directives du Président, du Conseil et du Comité Exécutif. Il peut également assister à d'autres réunions des organes de l'UIG.
5. En cas de démission ou de décès du Secrétaire Général ou du Secrétaire Général Adjoint, le Membre Statutaire chargé du Secrétariat a le droit de nommer un candidat, qui doit être élu par le Conseil, à sa place, pour servir jusqu'à l'expiration de la durée du mandat.
6. Le siège de l'UIG se trouve au bureau du Secrétaire Général. Il ne se situe pas obligatoirement à l'adresse où l'UIG est officiellement immatriculée selon l'article 1.

## Article 14

### Resources and Financial Management

1. IGU is a non-profit organisation. Annual membership fees for all members shall be calculated to cover the operating costs and to provide an adequate reserve.
2. The Secretary General shall submit to the Executive Committee for each year the Income Expenditure Accounts, the Balance Sheet and the Budget, including the proposed membership fees.
3. The Secretary General shall make sure the yearly accounts are audited by properly qualified and registered auditors.

### Ressources et Gestion Financière

1. L'UIG est une organisation à but non lucratif. Le montant des cotisations annuelles de tous les Membres est fixé de manière à couvrir les frais de fonctionnement et à constituer une réserve adéquate.
2. Chaque année, le Secrétaire Général est tenu de soumettre au Comité Exécutif le compte d'exploitation, le bilan et le budget, y-compris le montant proposé de la cotisation.
3. Le Secrétaire Général veille à ce que les comptes annuels soient vérifiés par des commissaires aux comptes agréés.

## Article 15

### Honorary Officers

1. To recognise a person who has rendered particular service to IGU and/or to the gas industry, the Council may confer upon him/her the title of Honorary President, Honorary Secretary General or Honorary Member. Honorary Officers have the right to attend the Council meetings.
2. The Council and the Executive Committee may award deserving persons the IGU Diploma in recognition of services rendered.

### Membres Honoraires

1. Afin d'honorer une personne ayant rendu des services particuliers à l'UIG et/ou à l'industrie du gaz, le Conseil peut lui conférer le titre de Président Honoraire, de Secrétaire Général Honoraire ou de Membre Honoraire.  
Tous ces officiers Honoraires ont le droit d'assister aux réunions du Conseil.
2. Le Conseil peut décerner le Diplôme de l'UIG à des personnes méritantes, en reconnaissance des services rendus.



## Article 16

### Amendment of the Articles of Association

The Articles of Association may be amended at a regularly convened meeting of the Council, when at least one half of the Charter members are present. In case such a quorum is not achieved at the first meeting, a decision on the same proposal may be taken at the next Council meeting even if the above-mentioned quorum is not attained.

It is in any case required that at least three quarters of the Charter members present at the Council meeting approve the amendment.

### Modifications des Statuts

Les Statuts peuvent être modifiés lors d'une réunion du Conseil régulièrement convoquée et réunissant au moins la moitié des Membres Statutaires. Au cas où le quorum ne serait pas atteint à la première réunion, la décision concernant la même proposition peut être prise à la réunion suivante du Conseil, même si ledit quorum n'est toujours pas atteint.

En tout état de cause, la proposition doit être approuvée par au moins les trois-quarts des Membres Statutaires présents à la réunion du Conseil.

## Article 17

### Duration and Dissolution of the IGU

1. IGU is established for an indefinite period.
2. A dissolution of IGU may be decided upon at a regularly convened meeting of the Council when at least three quarters of the charter members are present.  
In case such a quorum is not achieved in the first meeting, a decision on the same proposal may be taken not less than four weeks later at a new Council meeting even if the above-mentioned quorum is not attained. It is in any case required that at least three quarters of the Charter members present at the Council meeting approve the motion.
3. In the event of dissolution of IGU, the assets of IGU as per the liquidation balance sheet shall be divided among the Charter members in proportion to their subscriptions during the previous six years.

### Durée et Dissolution de l'UIG

1. L'UIG est constituée pour une durée indéterminée.
2. La dissolution de l'UIG peut être décidée lors d'une réunion du Conseil régulièrement convoquée et réunissant au moins les trois-quarts des Membres Statutaires.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint à la première réunion, la décision concernant la même proposition peut être prise à une autre réunion du Conseil, qui doit avoir lieu dans un délai de quatre semaines après la première, même si ledit quorum n'est toujours pas atteint. En tout état de cause, la proposition doit être approuvée par au moins les trois-quarts des Membres Statutaires présents à la réunion du Conseil.

3. En cas de dissolution de l'UIG, l'actif net sera divisé entre les Membres Statutaires, au prorata des cotisations versées pendant les six dernières années.





## **International Gas Union**

Office of the Secretary General  
c/o Statoil ASA  
Box 3  
NO-1330 Fornebu  
Norway

Telephone: + 47 51 99 00 00  
Fax: + 47 67 80 56 01  
Email: [secrigu@statoil.com](mailto:secrigu@statoil.com)  
Website: [www.igu.org](http://www.igu.org)